



SAULDRE ET SOLOGNE
Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le 
ID : 018-200000933-20220627-2022_050-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 21 juin deux mille vingt-deux, se sont réunis en salle du conseil municipal d'Aubigny-sur-Nère, sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 27 juin 2022
Délibération n° 2022-06-050

Motion d'opposition au projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Blancafort

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 22

Nombre de votants : 28

Conseillers titulaires présents : M. Pierre LOEPER, Mme Sophie ESPEJO, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, Mme Florence LEDIEU, M. Didier RAFFESTIN, Mme Martine MALLET, M. Olivier JACQUINOT, M. Pascal MARGERIN, M. Lionel POINTARD, Mme Denise SOULAT, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. David DALLOIS, M. Daniel GAUTIER, M. Bernard DAUTIN, M. Alain URBAIN, M. Jean-Marc RUIZ, M. Nicolas MOREAU. et M. Jean-Yves DEBARRE.

Conseillère suppléante présente : Mme Cathy PRUNIER

Pouvoirs : Mme Anne CASSIER a donné pouvoir à M. Pierre LOEPER,
M. Sylvain DUVAL a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT,
M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT,
Mme Cécile ABDELLALI a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER,
M. Frédéric BOUTEILLE a donné pouvoir à M. Jean-Yves DEBARRE,
M. Marc GOURDOU a donné pouvoir à M. Jean-Marc RUIZ.

Absents excusés : Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, Mme Lucile GROUSSEAU, M. Alexandre CERVEAU, M. Hugues DUBOIN, M. Joël COULON, M. Bernardino ADDIEGO, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Philippe RAGOBERT.

Secrétaire de séance : M. Jean-Yves DEBARRE.

Entre 2017 et 2020, la société RWE Renouvelables France, qui a acheté Nordex Développement, acteur historique du développement éolien en France, a réalisé une première phase de pré-faisabilité à l'implantation d'un parc éolien sur la commune de Blancafort.

Depuis le début de l'année 2021, le projet est en phase d'études techniques (environnementale, paysagère, acoustique). Un mât de mesure des vents d'une hauteur de 50 mètres a été installé en mars 2021. D'après le site internet du porteur de projet dédié à ce dossier, la demande d'autorisation environnementale pour cette implantation sera déposée en préfecture en 2022.

D'ores et déjà, en amont de l'enquête publique, et comme l'ont fait la plupart des communes impactées par ce projet, la Communauté de communes souhaite faire entendre sa désapprobation quant à cette implantation.

Ce projet porterait préjudice au caractère authentique des paysages du Pays Fort, que le territoire entend protéger, à la fois dans l'objectif d'assurer la priorité de l'agriculture productive des espaces existants par rapport à la production d'énergie, mais également afin de préserver la qualité paysagère du bocage du Pays Fort.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022

Reçu en préfecture le 28/06/2022

Affiché le

SLO

ID : 018-200000933-20220627-2022_050-DE

La zone identifiée se situe au sud de la commune, en limite avec Oizon. Le potentiel maximal de la zone est évalué à 4 à 6 éoliennes, d'une hauteur maximale de 180 mètres en bout de pale. Cette dimension est visuellement très impactante pour toutes les communes alentour, et pour le tourisme. La commune voisine d'Aubigny-sur-Nère vient d'être reconnue commune touristique par le Préfet.

Le projet d'implantation, sur terrains privés, se situe sur une ligne de crête, définie actuellement dans le cadre de l'élaboration du SCoT du Pays Sancerre Sologne, qui entend garantir la qualité des paysages et les différents points de vue, afin de conserver l'attractivité du territoire. Les paysages font partie de notre patrimoine. Le tourisme et les châteaux de la route Jacques Cœur seraient impactés négativement par ce projet. En outre, la zone d'implantation projetée se trouve dans un couloir de migration des grues et accueille une faune à protéger, dont les balbuzards pêcheurs.

Vu le projet de la société RWE d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Blancfort,

Vu la délibération du conseil municipal de Blancfort en date du 7 décembre 2021 se prononçant contre ce projet d'implantation,

Considérant la nécessité de préserver le paysage bocager du Pays Fort, véritable richesse naturelle, et atout de notre territoire,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : AFFIRME son opposition au projet d'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Blancfort afin de préserver le paysage bocager du Pays Fort.

Pour extrait conforme
La Présidente,

Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 28/06/2022 et de sa publication le 28/06/2022